© Drogues Info Service - 7 décembre 2025


Vos questions / nos réponses

# Test urinaire positif cannabis

Par Profil supprimé Postée le 09/05/2016 16:39

Bonjour,

Je suis français et actuellement en Suède (motif personnel). J'ai été contraint d'effectuer un test urinaire après avoir été arrêté pa la police en tant que passager et sans infraction (sortie d'une fête). Le test sera positif au cannabis et j'attend donc un courrier après que mon cas soit passé au tribunal (si j'ai bien tout compris). L'usage de drogues a une très faible tolérance en Suède. Je recevrais donc une amende mais à priori c'est tout. J'aimerais savoir où celà sera inscrit (si jamais c'est conservé) et s'il sera mentionné sur mon casier judiciaire en France ou dans n'importe quel autre dossier?

Merci de votre aide,

camzedfree

---

**Mise en ligne le 13/05/2016**

Bonjour,

Si vous êtes verbalisé d'une simple amende, il est peu probable que cela ait des répercussions sur votre casier judiciaire en France. De plus,  les amendes ne sont pas "consignées" dans les extraits de casier judiciaire ni dans d'autres dossiers.

Cordialement.

---